

Nombre de membres :

- En exercice : 33
- Présents : 30
- Représentés : 3
- Absent : 0
- Ne prend pas part au vote : 1
- Quorum : 17



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 059-215902917-20260427-2026_45-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
- Séance du conseil municipal
du LUNDI 27 AVRIL 2026 -

Convocation avec les éléments budgétaires ont été adressés le 14 avril 2026
Convocation avec le reste de l'ordre du jour ont été adressés le 21 avril 2026
Effectif légal : 33 - Nombre de membres en exercice : 33

Le président ouvre la séance à 18 heures 00 et fait effectuer l'appel nominal.

SONT PRÉSENTS :

M. Stéphane WILMOTTE, **MAIRE**,

Mmes & MM., Aude VAN CAUWENBERGE, David VAN DEN BROECK, Caroline GIGAREL, Didier WASTERLAIN, Geneviève LARVOR, Philippe DIREZ, Malika BOUDINA, Said LALAMI, Marie-Catherine FLINOIS, **ADJOINTS AU MAIRE**,

Mmes & MM., Danièle LAURENT, Bernard BONDUE, Michel TRIGAUT, Nicole DUFOUR, Patrick BARRÉ, Anne DUBUS, Olivier MARTIN, Malika LOTTEGIER, Jacques BUYLE, Laetitia ROLAND-POLIN, Stéphane DUFOUR, Gilles BECQUET, Audrey MONIER, Adeline DUBREUCQ, Lahcen LHOUE, Béatrice DECONINCK, Olivier SILVA, Nathalie DAENEN, Mohamed DAHMANE, Ludivine CAILLE, **CONSEILLERS MUNICIPAUX**,

ABSENTS ayant donné POUVOIR : Mme Annie FROMENT à Mme Aude VAN CAUWENBERGE, M. Antony LARROQUE à M. David VAN DEN BROECK, M. Pascal FORGEZ à Mme Nathalie DAENEN,

Le Président ayant ouvert la séance et fait effectuer l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur Lahcen LHOUE est désigné pour remplir cette fonction.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2026

1^{ère} TRANCHE

N° Acte : 2026-45	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

Pour soutenir le dynamisme du tissu associatif local et encourager la mobilisation des bénévoles sur le terrain, la municipalité apporte son concours aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et l'article L2131-11,

VU l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rendant obligatoire la passation de convention avec les associations pour lesquelles le montant annuel de subvention dépasse la somme de 23 000 euros,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2026,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2026 attribuant des subventions annuelles aux associations hautmontoises,

VU les demandes présentées par diverses associations pour l'obtention d'une subvention exceptionnelle,

VU la note de synthèse adressée aux élus municipaux,

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'apporter un soutien financier aux associations locales qui participent au dynamisme de la ville et interviennent au niveau sportif, culturel, social et caritatif en faveur des Hautmontois,

CONSIDÉRANT que le montant alloué est un montant maximum,

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L2131-11 du CGCT, un conseiller municipal ne doit pas prendre part au vote, à savoir : Mme Danièle LAURENT.

CONSIDÉRANT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de son exécution ou via l'application Télérecours (www.telerecours.fr),

AYANT ENTENDU L'EXPOSÉ DE MME AUDE VAN CAUWENBERGE, ADJOINTE, ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

À LA MAJORITÉ DES MEMBRES

Votants : 33

Pour : 30

Abstention : 1

Contre : 1

NPPV : 1

(Ne prend pas part au vote)

N° Acte : 2026-45	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle aux associations reprises dans le tableau ci-dessous :

CATÉGORIE D'ASSOCIATION*	ASSOCIATION	MONTANT	MOTIF
1	LES AMIS DE L'ABBAYE	1 250 €	Déplacement à Soignies dans le cadre de l'anniversaire de la mort de Madelgaire – 1350 ^{ème} anniversaire.
2	ÉCOLE DE DANSE ATTITUDE HAUTMONT (AEDH)	700 €	Formation spécialisée de la professeure à l'opéra de Paris.
2	FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JEU DE PAUME	1000 €	Déplacement au mondial de jeu de paume à Mendoza en Argentine du 7 au 12 avril 2026
4	UNION NATIONAL DES COMBATTANTS	1 130 €	Voyage commémoratif à Bazeilles en avril 2026.

*colonne catégorie préconisée par la Chambre régionale des Comptes

Catégorie 1 culture

Catégorie 2 sport

Catégorie 3 fêtes animations

Catégorie 4 devoir de mémoire

Catégorie 5 associations caritatives / sociales

Catégorie 6 santé

Catégorie 7 autres

- **DIT** que le montant de la dépense sera imputé sur les crédits prévus à cet effet, aux Chapitre, Nature et Fonction du Budget qui s'y rapporte.

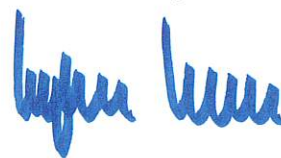
Le secrétaire de séance,



Lahcen LHOUE



Le Maire,



Stéphane WILMOTTE

Certifié exécutoire

compte tenu de la transmission

en Sous-Préfecture le : 04/05/2026

de la mise en ligne le : 04/05/2026

N° Acte : 2026-45	Date de l'acte : 27.04.2026	Commune d'HAUTMONT	N° Domaine : 7.5
-------------------	-----------------------------	--------------------	------------------